



Ville de Grigny

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 04 juillet 2016.**

L'An Deux Mille Seize, le lundi 04 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

19

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – M. SOILIH – Y BOUKANTAR – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – C. MABANZA – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés :

9

P. TROADEC représenté par F. OGBI - F. N'DOMBELE représenté par Y. BOUKANTAR - M. AUBRY représentée par C. MABANZA – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB – L. HERGAUX représentée par D. ATIG - C. M'PIANA représentée par S. GAUBIER.

Absents excusés :

3

M. GAMINETTE – A. QUAROUACH - G. BINOIS.

Absents :

4

S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

***Délibération N° DEL-2016-0061 : Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques – Demande de dotation auprès de l'Etat, de la Région et du Département.***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** son article L.1613-6 modifié par la loi de Finances pour 2016 et le décret du 8 avril 2016, qui prévoit une « Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques » pour contribuer à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités locales ou de leurs groupements par des événements climatiques ou géologiques graves,

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,



**Vu** le fonds d'aide d'urgence de la Région Ile de France,

**Vu** l'aide d'urgence du Département de l'Essonne

**Considérant** que de nombreux dégâts ont touché des biens éligibles au versement de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du fonds d'urgence et de l'aide d'urgence,

**Considérant** que le montant prévisionnel estimé, avant que l'ensemble des diagnostics ne soit terminé, et notamment ceux relatifs aux ouvrages d'art, s'élève pour les diverses réparations à environ 600 000 € HT.

**Après en avoir délibéré,**

**Sollicite** auprès de l'État la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, selon le taux maximum applicable,

**Sollicite** auprès de la Région Ile de France, le fonds d'urgence à destination des communes franciliennes,

**Sollicite** auprès du Conseil Départemental, l'aide d'urgence aux collectivités Essonniennes.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

The image shows the official seal of the Municipality of Grigny, Essonne, on the left. It is a circular seal with the text 'MAIRIE DE GRIGNY' at the top and '(Essonne)' at the bottom, flanked by two stars. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. To the right of the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Philippe RIO'.

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis en Préfecture le :

12 JUIL, 2016

12 JUIL, 2016